

Un nouvel outil de territoire : Le Service Territorial d'Insertion (STI) porté par le Conseil départemental

Les enjeux

Le Conseil départemental a la volonté de se **rapprocher des besoins des publics et des entreprises** en déployant un Service Territorial d'Insertion (STI) **pour travailler en meilleure synergie avec l'ensemble des acteurs socio-économiques des territoires.**

La finalité

Construire et formaliser un maillage de **réseaux locaux capables d'agir durablement sur l'élaboration de parcours qualitatifs de retours à l'emploi** pour des publics en insertion.

L'objectif principal

Mobiliser et amplifier toutes les expertises territoriales pour créer les conditions qui permettent un **retour sécurisé vers un emploi durable** pour des **demandeurs d'emploi** relevant du dispositif RSA.

Les Missions



Axe 1 Offrir un appui technique aux référents sociaux

- L'intervention vise à **faciliter des progressions** pour amener la situation vers **une zone compatible** avec l'élaboration **d'un projet d'insertion professionnelle**.

Axe 2 Mobiliser et densifier une équipe complémentaires d'experts

- L'intervention vise à mobiliser **une équipe d'experts relevant du social et de l'emploi** pour **agir globalement**, de manière **concertée** et en prise avec **les besoins du monde économique**.

Axe 3 Soutenir et amplifier la dynamique de recherche d'emploi des bénéficiaires du RSA orientés « emploi » en complémentarité de Pôle emploi

- L'intervention vise à **associer ce public sur des opérations spécifiques** pour lui permettre de **se saisir des opportunités du territoire** en termes de formation et d'emplois.

Axe 4 Construire, formaliser et mobiliser des liens partenariaux auprès des acteurs socio-économiques engagés dans une dynamique territoriale

- L'intervention vise à exploiter **la force d'un réseau territorial au bénéfice de la construction qualitative de parcours d'insertion** en lien avec des besoins.

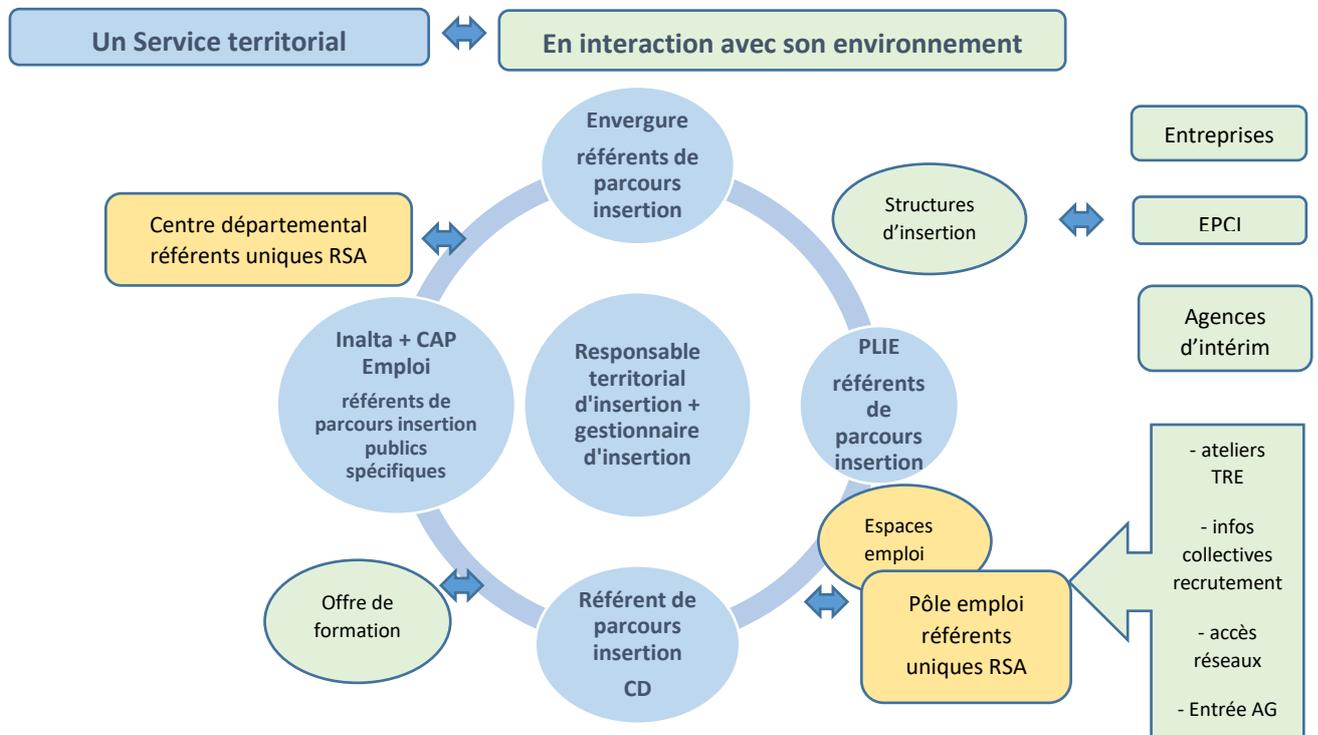
Une contractualisation au cœur de l'action

- **Une délégation de la fonction de référent** unique RSA pour plus de réactivité
- **Des contrats mieux adaptés** aux besoins avec notamment la **création d'un contrat d'engagement « parcours socio professionnel »** liée à une 3^{ème} voie d'orientation inscrite dans le dispositif du RSA dénommée « socio professionnelle »
- Un suivi des engagements appuyé par **un regard croisé de différents acteurs**

Une démarche d'accompagnement renouvelée en lien avec le référentiel d'accompagnement du Conseil départemental : Des principes forts comme base commune

- **Développer une forme combinatoire** de l'accompagnement pour prendre en **compte la globalité de la situation**
- S'appuyer sur les **capacités des personnes** accompagnées
- Favoriser la prise **d'autonomie**
- Définir des **objectifs communs** atteignables et évaluables
- Rechercher une **meilleure adéquation** entre les **projets professionnels** du public et la **demande économique**
- Créer une **dynamique collective** par l'introduction de temps communs d'accompagnement
- Prioriser la **mise en situation** pour mieux « coller » à la réalité
- **Restituer constamment les progressions aux personnes accompagnées**

L'environnement et les acteurs



Le STI a vocation à faire fonctionner l'ensemble des parties engagées dans un même système en lien avec son environnement.

Il doit faciliter l'élaboration de parcours qualitatifs de retours à l'emploi en s'appuyant sur l'ensemble des acteurs socio-économiques du territoire à partir de stratégies partenariales communes.